

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la  
Commune de Corsier-sur-Vevey**

**Rapport no 01/2019**

**Réponse au postulat de Mme Gwenaëlle Gilliéron « Pour une amélioration et une sécurisation des jeux et installations se trouvant au Parc Chaplin »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Postulat**

Lors de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2018, Mme Gwenaëlle Gilliéron (La Concorde) a déposé le postulat suivant :

*Suite à deux séances d'un groupe composé de Mmes Margrith Bussy, Marie-Jeanne Stauber, de M. Michel Layaz, de M. Dominique Philipona et de Gwenaëlle Gilliéron, tous du « Groupe Concorde », nous déposons le présent postulat par lequel nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'améliorer et surtout de sécuriser les jeux et installations se trouvant au Parc Chaplin.*

*Sans être un expert et pour fréquenter parfois, avec ou sans enfants, le parc Chaplin, il paraît difficile d'ignorer le mauvais état de certaines des installations s'y trouvant. Nous pensons par exemple aux marches faites de billons de bois du château, qui se sont descellées du fer rouillé qui les tenait il y a peu, mais encore à l'échelle très glissante par temps de pluie permettant de grimper sur le toboggan, sans parler du revêtement de sol dont on peine à imaginer qu'il puisse encore amortir la chute d'un enfant. Compte tenu de ces constats, il nous semble indispensable d'envisager un sérieux lifting. En effet, la sécurité des enfants en particulier ne nous paraît plus tout à fait garantie et nous demandons à la Municipalité, consciente qu'il est de ses devoirs et responsabilités de propriétaire d'ouvrage, l'obligeance d'étudier et d'estimer les coûts du projet qui suit :*

*Nous proposons de conserver les deux zones, adultes et enfants, aux endroits actuels.*

*De façon générale, il est indispensable de prévoir un nouveau revêtement synthétique antichocs sur le sol (de type tartan, matériau utilisé notamment sur les pistes d'athlétisme), raison pour laquelle notamment la Concorde privilégie une étude globale plutôt que des réparations ou améliorations fractionnées.*

*Les infrastructures pour les enfants, en particulier les plus jeunes, devraient leur permettre l'acquisition d'une plus grande autonomie. Par exemple, le toboggan sous l'arbre et les arceaux sont peu sûrs pour les plus jeunes et ne favorisent pas cet apprentissage.*

*Nous avons réfléchi, notamment au gré des visites des uns et des autres d'autres places de jeux que nous pouvons envier aux installations suivantes :*

- *de nouvelles balançoires incluant un siège pour les tout-petits ou des balançoires à nacelles ;*
- *ajouter à la fontaine une station hydraulique ;*
- *créer un jardin de circulation pour l'apprentissage du vélo ;*
- *rénover le château en bois qui nous semble d'ailleurs une urgence, car dans un état déplorable. Certaines parties de celui-ci pourraient être modifiées, soit supprimées, soit ajoutées.*
- *réutiliser le bois des arbres qui feraient l'objet d'un abattage pour en faire des installations pour les enfants ou les adultes.*

*La zone adulte, soit celle où se trouvent les tables de ping-pong, pourrait être agrémentée par exemple d'installations de fitness urbain, lesquelles sont subventionnées par le canton. On pourrait aussi repenser l'installation de la zone de grillades, prévoir un accès, notamment aux toilettes pour les personnes à mobilité réduite, mettre à disposition une table à langer ainsi que rénover bancs et tables.*

*Nous avons aussi pensé que l'installation d'un ou de plusieurs panneaux d'information avec le nom et l'adresse de l'aire de jeux, du responsable à contacter en cas de dommage, etc pouvait être utile.*

*Enfin, à notre connaissance, certaines fondations, dont notamment la Fondation Doret, sont susceptibles de faire des dons pour des projets concernant les enfants, ce qui pourrait dans cette hypothèse, alléger les coûts de ce projet dont l'étude nous paraît maintenant indispensable.*

*Le 8 septembre 2018*

*Pour « la Concorde »*

*Gwenaëlle Gilliéron*

## Rapport de la Municipalité

La Municipalité remercie les auteurs de ce postulat pour leur souci de la sécurité des usagers du parc Chaplin et pour les idées et pistes proposées allant dans ce sens.

Comme déjà exprimés au travers de diverses communications ou interventions municipales, votre exécutif se penche sur un « concept du Parc Chaplin » actualisé depuis plusieurs mois. Une étude détaillée, réalisée en collaboration avec le BTI (Bureau Technique Intercommunal) a été effectuée courant 2018. Suite à cette analyse, un cahier des charges a été établi visant d'une part à poser les bases et les visions relatives à une réorganisation du parc et d'autre part à la mise en conformité et à la mise à jour (et au goût du jour) des installations présentes.

De manière succincte, nous pouvons relever les éléments ou axes d'actions principaux suivants :

- réviser complètement, remplacer et réorganiser les installations de jeux pour enfants et garantir la sécurité d'utilisation de celles-ci. Le nouveau concept à élaborer et à mettre en œuvre visera à mettre à disposition des jeux plus ludiques et aux activités diversifiées ;
- remplacer, moderniser et repositionner le mobilier urbain ;
- mettre en œuvre un concept visant à gérer au mieux la collecte des déchets sur tout le périmètre du parc ;
- analyser l'aspect paysager (buissons, arbres et grands arbres) et opter pour un concept de gestion à long terme visant à pérenniser et renouveler le patrimoine arboré du Parc Chaplin (réorganisation, rajeunissement, entretien courant,...). L'objectif attendu est d'éviter au maximum les risques d'accident inhérent à la présence d'arbres et de garantir la sécurité des usagers du parc, d'anticiper les actions à conduire afin d'éviter de devoir abattre sur une même période des arbres majeurs, d'assurer une évolution harmonieuse du parc pour les décennies à venir ;
- définir un concept modulable et simple d'installations nécessaires au bon déroulement de manifestations communales (couverts, abris, infrastructures,...) ;
- intégrer au mieux des équipements de fitness urbain ;
- favoriser un espace de rencontres pour faciliter les contacts et les échanges intergénérationnels entre enfants, jeunes et aînés.

Face à cette liste d'objectifs, la Municipalité envisage les options suivantes (lesquelles pourraient se combiner) pour leur mise en œuvre et leur concrétisation :

1. lancer un concours auprès de bureaux d'architectes paysagers pour le réaménagement du parc ;
2. faire un appel d'offres ciblé auprès de plusieurs paysagistes pour le réaménagement du parc ;
3. collaborer avec la Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) afin d'élaborer un concept de réaménagement complet du parc Chaplin.

Une fois les éléments en sa possession, votre exécutif élaborera un préavis qui sera présenté et soumis à votre Conseil, idéalement dans le courant de l'an prochain.

Dans l'intervalle, les installations de jeux pour enfants seront soumises rapidement à l'appréciation de spécialistes afin de supprimer, tant que faire se peut, les risques et dangers qui seraient identifiés.

### **Conclusions**

Par le présent rapport, la Municipalité considère qu'il a été répondu au postulat déposé par Mme Gwenaëlle Gilliéron.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey**

- Vu le rapport n° 01/2019 de la Municipalité en réponse au postulat de Mme Gwenaëlle Gilliéron « Pour une amélioration et une sécurisation des jeux et installations se trouvant au Parc Chaplin » ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

#### **décide**

de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de Mme Gwenaëlle Gilliéron.

Au nom de la Municipalité  
le syndic le secrétaire  
F. Brun B. Demierre